

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-718 DU 29 DECEMBRE 2006

portant nomination des Directeurs des
services techniques du Ministère de l'Industrie
et du Commerce.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant Composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-387 du 27 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 octobre 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées Directeurs des services techniques ci-après du Ministère de l'Industrie et du Commerce, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur Général de l'Industrie : Monsieur Abdoulaye ASSOUDO
- Directeur Général Adjoint de l'Industrie : Monsieur Sylvain Bio Doko SALIFOU
- Directrice Générale du Commerce Intérieur : Madame El Hadj SEKOU Fatima épouse MADOUGOU
- Directeur Général Adjoint du Commerce Intérieur : Monsieur Habibou A. WOROUCOUBOU

- Directrice Générale du Commerce Extérieur : Madame Ernestine ATTANASSO
- Directeur de la Promotion du Commerce Extérieur : Monsieur Pascal HOUSSOU
- Directeur des Etudes et des Stratégies Industrielles : Monsieur Gafari BELLO
- Directeur de la Promotion de l'Industrie : Monsieur Charles PRODJINOTHO
- Directeur de la Promotion du Commerce Intérieur : Monsieur Claude Mahoussi ALLAGBE
- Directeur de la Concurrence et de la Lutte contre la Fraude : Monsieur François-Xavier LOKO
- Directeur des Relations avec les Organisations Commerciales Régionales et Internationales : Monsieur Codjo Sègnon Agbanda QUENUM

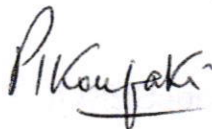
Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

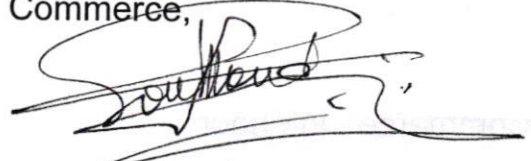
Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



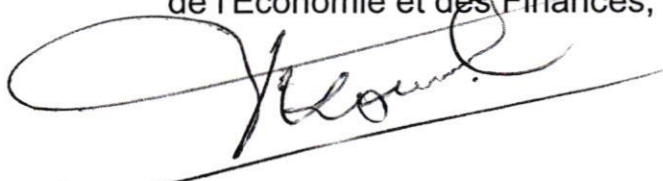
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Industrie et du
Commerce,



Moudjaïdou Issoufou SOUMANOU

Le Ministre Délégué Chargé du Budget
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDEF 4 MFFE 4
MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 11 JO 1.